

BILAN DE LA REFORME DE LA PAC DE 2003



Le découplage, qui ne demande plus de produire pour toucher les aides a encouragé, 4 ans après le début de la réforme, la dérégulation des marchés. Ce découplage n'est pas socialement justifié ni justifiable, et rien n'en garantit à terme la pérennité. La stratégie de la Commission européenne est réellement de décrédibiliser la PAC et de délégitimer les soutiens publics, directs et indirects, afin de mieux libéraliser par la suite.

En France, les premiers effets de la réforme de la PAC de 2003 sont là :

- ↳ **Découragement des producteurs de lait** : 2,5% de sous-réalisation du quota laitier en 2006/07
- ↳ **Décapitalisation du cheptel laitier** : 100 000 femelles en moins en 1 an
- ↳ **Déclin de l'engraissement** des animaux maigres
- ↳ **Poursuite du déclin de la production ovine** :
- ↳ **Concurrence entre les débouchés alimentaires et industriels des céréales** : « *Faut-il récolter le grain plutôt qu'ensiler le maïs ?* », spéculation sur les cours mondiaux

Ces effets sont renforcés par une dégradation de la politique de développement rural : celle-ci devait être le fer de lance de la réforme de 2003, mais on a constaté une baisse des crédits qui lui étaient initialement attribués.

Solidarité financière et protection communautaire sont mises à mal au nom de la « liberté de produire selon les marchés ». Les objectifs essentiels de souveraineté alimentaire, de protection de l'environnement et de garantie de revenu des paysans ne sont pas remplis par le démantèlement des Organisations communes de marché. Bien au contraire, la destruction des OCM entraînent :

- la dérégulation des marchés
- la spécialisation des bassins de production
- l'aggravation des fluctuations des prix à la production et des mécanismes de spéculation
- la moindre garantie de revenu
- la disparition des paysans



Confédération Paysanne

Octobre 2007

Envisager une prochaine réforme de la PAC au nom de plus de compétitivité des fermes européennes vis-à-vis des exploitations d'Amérique du sud, ou de Nouvelle-Zélande est illusoire !
**Il faut que la future politique agricole commune propose un cadre clair pour garantir des prix rémunérateurs tout en assurant un soutien cohérent aux systèmes de production autonomes et économes. Pour garantir la souveraineté alimentaire, la protection aux frontières s'impose.
Le maintien de notre revenu et de nos fermes en dépend !**

La Confédération paysanne revendique des outils de Politique agricole garants du maintien des paysans et de la souveraineté alimentaire

- **Une réelle maîtrise des marchés doit permettre l'adéquation de l'offre à la demande.** La situation de sous production actuelle de viande bovine en Europe est inquiétante : les négociations internationales en cours ont pour objectif de réduire les droits de douane européens aux importations de viande bovine. Cette réduction s'avérera être un appel d'air aux volumes importés, entraînant une spirale à la baisse des prix à la production européens, la baisse du revenu des éleveurs, la chute de la production européenne et ainsi une dépendance accrue envers les importations, comme c'est le cas aujourd'hui pour la viande ovine. Cet exemple de la viande ovine montre l'impossibilité de relancer la production et les installations d'éleveurs en l'absence de politique volontariste de souveraineté alimentaire.
- **C'est au service de l'emploi agricole, de l'installation de paysans, du maintien d'outils de transformation et de la territorialisation,** qu'il faut retrouver un équilibre durable entre l'offre et la demande alimentaires en Union européenne
- **Des systèmes économes producteurs de valeur ajoutée.** Des alternatives à l'agrandissement existent. Vivre avec 50 vaches allaitantes ou avec 100 à 200 000 litres de lait (selon la région) sans avoir à absorber son voisin est possible et pas moins productif ni moins rémunérateur qu'avec les grandes structures.
- **Une meilleure répartition des aides** ne favorisant pas les logiques capitalistes est nécessaire pour maintenir et encourager ces systèmes. Les droits à produire doivent être plafonnés et répartis, notamment pour encourager les installations. L'accès aux aides du deuxième pilier de la PAC (développement rural) doit être favorisé pour les exploitations de petites tailles économiques et en adoptant notamment une aide à l'autonomie alimentaire.
- **Des circuits courts plus « valorisateurs » :** l'accentuation des circulations d'animaux, et de produits transformés révélant le détachement du produit au territoire est une pure aberration en termes sanitaires, mais aussi du point de vue de la consommation d'énergie. Il faut relocaliser les productions en développant la proximité entre lieux de production, de transformation et de consommation : ces circuits courts ont des conséquences positives sur l'emploi, la vitalité économique et la vie des territoires.



Confédération Paysanne

Octobre 2007